



ARTELIA / DECEMBRE 2025 / 8777295

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUETE

Création d'une passerelle sur l'Arve et ses raccordements

Conseil départemental de Haute-Savoie

Création d'une passerelle sur l'Arve et ses raccordements
Guide de lecture du dossier d'enquête publique
Conseil départemental de Haute-Savoie

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	CONTROLÉ(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
V1	Version initiale	FDA	CDT	PRD	10/09/2025
V2	Prise en compte des observations de la préfecture	FDA	CDT	PRD	19/09/2025
V3	Prise en compte de nouvelles observations de la préfecture	FDA	CDT	PRD	01/12/2025

ARTELIA
6 rue de Lorraine 38130 ECHIROLLES – TEL : 04 76 33 40 00

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU PETITIONNAIRE	4
2. STRUCTURE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	4
3. BORDEREAU DE TRANSMISSION	5

1. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

L'opération est portée par le Département de la Haute-Savoie dont les coordonnées sont les suivantes :



Département de la Haute-Savoie
Bat. Des Services Départementaux
1 Rue du 30ème R.I. CS 32444
74041 ANNECY Cedex

La personne chargée du suivi de cette opération est :

M. Thierry JEROME
Chef de projet
Direction Routes/DAI
Tél. +33 (0)4 50 33 21 22
thierry.jerome@hautesavoie.fr

2. STRUCTURE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le présent dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Dossier de déclaration d'utilité publique,
- Mise en compatibilité du PLU de Scientrier et mise en compatibilité du PLU de Contamine-sur-Arve.

Les différents volets présents dans les dossiers sont les suivants :

- Dossier de déclaration d'utilité publique :
 - **Volet A :** délibérations
 - **Volet B :** document mentionnant l'objet de l'enquête publique et les **textes régissant l'enquête publique**
 - **Volet C : dossier de déclaration d'utilité publique du projet**, qui comporte principalement :
 - une notice de présentation justifiant de l'utilité publique du projet ;
 - la présentation des raisons du choix retenu et des solutions alternatives envisagées ;
 - un plan du périmètre de la DUP ;
 - un plan de situation ;
 - un plan général des travaux ;
 - la description des caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
 - une estimation sommaire des dépenses.
 - **Volet E : les annexes du dossier de déclaration d'utilité publique :**

- Annexe 1 – étude hydraulique
 - Annexe 2 – évaluation des incidences Natura 2000
 - Annexe 3 – diagnostic écologique
 - Annexe 4 – étude d’incidences environnementales
 - Annexe 5 – note complémentaire à l’étude d’incidences en réponse aux avis de la DREAL et de la DDT sur les aspects biodiversité
 - Annexe 6 – cahier de plans
- Mise en compatibilité du PLU de Scientrier et mise en compatibilité du PLU de Contamine-sur-Arve :
 - **Volet A :** délibérations
 - **Volet D : dossier de mise en compatibilité du PLU de Scientrier et du PLU de Contamine-sur-Arve,** qui comporte principalement :
 - l’analyse de la compatibilité du projet avec les documents d’urbanisme ;
 - la présentation des modifications des documents d’urbanisme ;
 - cas par cas ;
 - **Volet F : l’annexe de la mise en compatibilité des PLU de Scientrier et Contamine-sur-Arve :**
 - Annexe 1 – dossier de demande d’examen au cas par cas

La répartition des différents volets au sein de chaque dossier est présentée dans le tableau de transmission ci-dessous.

3. BORDEREAU DE TRANSMISSION

Le tableau suivant permet de visualiser la **constitution du dossier d’enquête publique** préalable à la déclaration d’utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Scientrier et du PLU de la commune de Contamine-sur-Arve.

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DUP		Correspondance dans le dossier	
Délibération rendue exécutoire : délibération du maître d'ouvrage (Conseil départemental de la Haute-Savoie) et des collectivités concernées : communes de Scientrier et de Contamine-sur-Arve		VOLET A	Page 8
Notice explicative justifiant l'utilité publique de l'enquête	Les coordonnées du ou des maîtres d'ouvrage du projet et les différentes décisions qui pourront être prises à l'issue de l'enquête	VOLET C, Chapitre 1.1	Page 19
	L'objet de l'enquête et les objectifs du projet	VOLET C, Chapitre 1.2 et 1.3	Page 19 et 20
	Les caractéristiques les plus importantes de l'opération soumise à l'enquête	VOLET C, Chapitre 6	Page 32
	Lorsque l'étude d'impact n'est pas requise : Les raisons justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération, les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'insertion dans l'environnement, parmi les différentes variantes (les présentant clairement), le projet soumis à l'enquête a été retenu	VOLET C, Chapitre 7	Page 36
	L'évaluation des incidences NATURA 2000 (paragraphe obligatoire, même si le projet ne concerne directement aucune zone. Dans ce cas, préciser qu'il n'y a aucune incidence)	VOLET C, Chapitre 9 et Annexe 2	Page 53
	Les mesures prévues pour limiter les atteintes à l'environnement et pallier les nuisances	VOLET C, Chapitre 8 et Annexe 4	Page 43
	Les atteintes aux exploitations agricoles	VOLET C, Chapitre 10	Page 53
	Une analyse de la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme (SDAGE ou SAGE, SCOT, PLU, PPR)	VOLET C, Chapitre 11	Page 55
Plan de situation		VOLET C, Chapitre 4	Page 25
Plan général des travaux		VOLET C, Chapitre 5	Page 26
Plan du périmètre de la DUP		VOLET C, Chapitre 2	Page 22
Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants		VOLET C, Chapitre 6	Page 32
Appréciation sommaire et juste des dépenses		VOLET C, Chapitre 12	Page 66
Document mentionnant les textes régissant l'enquête et indiquant la façon dont celle-ci s'insère dans la procédure administrative relative à l'opération considérée.		VOLET B, Chapitre 2.3	Page 13
Le bilan de la concertation organisée au titre de l'article L. 121- 15-1 du code de l'environnement		VOLET B, Chapitre 4	Page 16

DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE		Correspondance dans le dossier	
La délibération rendue exécutoire		VOLET A	Page 7
Le rapport de présentation		VOLET D, Chapitre 1	Page 9
La décision de l'autorité environnementale au cas par cas		/	
Le plan de zonage		VOLET D, Chapitre 2 Figure 10	Page 26
Le règlement		VOLET D, Chapitre 2 Figure 11	Page 29
Le PV de l'examen conjoint		/	